

Projet d'établissement



« Donner du sens »

« Créer du lien »

2016-2021

I. Il était une fois : l'école de musique intercommunale Axe Sud

- I.1. Une structure qui découle du contexte des politiques nationales d'enseignements des pratiques musicales
- I.2. Le contexte culturel du territoire Axe Sud
- I.3. Une structure en évolution sur son territoire
- I.4. L'école de musique aujourd'hui
- I.5. Le diagnostic

II. Une ambition : constituer un pôle ressource pour le territoire

II.1. L'accès culturel au plus grand nombre :

- II.1.1 Tarifs basés sur le taux d'effort
- II.1.2 Un parc instrumental mis à disposition
- II.1.3 Un parcours personnalisé
- II.1.4 L'élève au cœur de sa formation
- II.1.5 Les liens avec l'éducation nationale
- II.1.6 Actions à envisager

II.2. Une saison artistique de proximité par le développement et l'accompagnement des pratiques amateurs

- II.2.1. Les concerts
- II.2.2. Les cartes blanches
- II.2.3. Les ciné-concerts
- II.2.4. Les causeries musicales
- II.2.5. Les concerts chez l'habitant
- II.2.6. Les balades musicales d'Axe Sud
- II.2.7. La fête de la musique
- II.2.8. Actions à envisager

III. Un projet d'établissement en évolution

III.1. Des enseignants qualifiés et impliqués :

- III.1.1. Des professionnels au service du public
- III.1.2. La formation professionnelle

III.2. Les acteurs du projet :

- III.3. Les réunions plénières de l'équipe pédagogique et du Conseil Pédagogique et Artistique :
- III.4. La participation des élèves et des familles
- III.5. Le Conseil d'Etablissement

IV. Communication et diffusion des informations

- IV.1. Les publications
- IV.2. Les axes de développement

V. Pilotage, réflexion et évaluation du projet

- V.1. Le suivi du projet
- V.2. Une action collective et partenariale
- V.3. Le calendrier
- V.4. L'évaluation

L'école de musique intercommunale Axe Sud, située au sud-ouest de la ville de Toulouse, est un établissement d'enseignement artistique qui s'inscrit dans une volonté affirmée des élus de la communauté de communes – (Frouzins- Lamasquère- Roques-Seysses) de proposer un service de formation et de sensibilisation des pratiques artistiques et culturelles.

Ses missions principales d'enseignement musical et d'action culturelle sont certes indissociables du projet global de formation d'un musicien mais répondent également à une proximité et un échange dont la population est en demande.

Ce service public de l'enseignement musical qui fête aujourd'hui ses dix-sept ans d'existence est un véritable porteur de projet cohérent sur l'ensemble de son territoire puisqu'il est le seul service culturel à avoir bénéficié du transfert de compétence en 1999.

Au moment où se rédige ce projet, il convient de prendre en considération l'évolution des pratiques artistiques, culturelles et éducatives et de rester à la croisée des besoins de tous les publics afin qu'il veille à répondre aux missions du service public.

En effet, bien qu'il ne s'agisse pas là de former des artistes professionnels, cet établissement valorise des pratiques amateurs exigeantes et de qualités accessibles au plus grand nombre. De plus, l'ouverture culturelle proposée dans toutes les écoles élémentaires du territoire par le biais des interventions en milieu scolaire montre à quel point le rôle d'une école de musique ne se cantonne pas à ses seuls usagers. Enfin, les lieux de diffusions dans les murs et hors les murs confirment bien que la culture est un enjeu social.

Ce projet d'établissement qui fait suite à un précédent pour la période 2009-2015 demande aujourd'hui de se projeter « en avant » en cohérence avec son territoire afin de lui « **donner du sens** » en permettant à tous d'être acteurs afin de « **créer du lien** ».

I. Il était une fois : l'école de musique intercommunale Axe Sud

I.1. Une structure qui découle du contexte des politiques nationales d'enseignements des pratiques musicales

En suivant les orientations fixées sur le plan national, ce projet d'établissement définit son rôle sur son territoire en prenant en considération son histoire, sa situation géographique, son identité afin de proposer à la population un service public culturel et éducatif cohérent.

Afin de saisir les missions des établissements d'enseignements artistiques aujourd'hui, il convient de rappeler le contexte des politiques en matière d'enseignement des pratiques musicales en France:

En 1669 Louis XIV crée l'Académie royale de musique.

Dès 1966, sept ans après la création du ministère des affaires culturelles d'André Malraux est créé un « service de la musique » qui est confié à Marcel Landowski. Celui-ci va mettre l'accent sur l'identification et la création des structures professionnelles jugées nécessaires à la vie musicale, et ce de façon organisée et étagée. Cela va se caractériser par le renforcement du réseau d'enseignement de la musique, la rénovation ou la création d'orchestres et de théâtres lyriques régionaux, le développement de la vie chorale, et l'instauration de cellules administratives spécialisées dans le domaine musical à l'échelon des régions et des départements.

En 1982, l'arrivée de Maurice Fleuret va de pair avec le lancement d'une politique d'ouverture, qui s'inscrit dans un contexte budgétaire exceptionnel. Prônant l'égalité de tous les genres musicaux et le « décloisonnement » des cultures, l'action de l'Etat s'ouvre alors aux domaines les plus variés : la chanson, le rock, le jazz, les musiques traditionnelles ; l'objectif d'une présence de la musique contemporaine et des compositeurs vivants sur tout le territoire marque également l'action de cette époque, qui est également caractérisée par le soutien aux pratiques des amateurs, au développement du chant choral, la politique en faveur de l'enseignement du chant et de la pédagogie... Cette politique est symbolisée par la création en juin 1982 de la Fête de la musique.

De 1977 à aujourd'hui, l'enseignement initial de la musique, de la danse et du théâtre a connu un développement considérable.

La *Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse et en musique et théâtre* de 2001 fixe les orientations de :

- ✓ diversifications des disciplines au sein des conservatoires.
- ✓ développement du partenariat avec l'Education Nationale afin de favoriser l'accès à l'éducation artistique et culturelle au plus grand nombre.
- ✓ renforcement des liens entre les établissements d'enseignements et de la pratique amateur locale.

L'article 101 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et ses textes d'application entérinent cette Charte et précisent les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales :

- ✓ Les communes organisent et financent les établissements chargés de l'enseignement initial.
- ✓ Les départements élaborent et adoptent un schéma départemental de l'enseignement artistique.
- ✓ Les régions organisent et financent le cycle d'enseignement professionnel initial et le diplôme national qui le conclut.

- ✓ L'Etat définit la qualification des enseignants, contrôle et classe les établissements, définit les orientations pédagogiques et les missions des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et du théâtre en s'appuyant sur :
 - Le développement des liens avec l'Education Nationale en matière d'éducation artistique et culturelle.
 - La réalisation d'un projet d'établissement.

I.2. le contexte culturel du territoire Axe Sud



Comme l'indique cette carte, chaque commune possède une salle polyvalente et une médiathèque. L'école de musique effectue ses activités aux frontières de ces communes et au-delà.

Un riche tissu associatif fait vivre de nombreuses pratiques culturelles similaires à celles que l'on peut trouver un peu partout dans l'Hexagone : théâtre, danse, arts plastiques, sport... La ville de Roques bénéficie d'un centre culturel « le Moulin » qui accueille de nombreuses troupes en résidence tout au long des saisons.

Sur le plan musical, le territoire compte deux chorales adultes et une fanfare gérées par des personnalités du monde associatif passionnées. Même s'il y a peu de collaboration entre elles, ces associations sont à la source de nombreuses activités musicales tout au long de l'année et notre établissement ne manque pas de répondre à leur besoin et de les associer à certains projets.

L'école de musique ne cesse de développer et consolider ses partenariats avec le monde associatif, les commerçants, les médiathèques, les maisons de retraite, le centre culturel « le Moulin », les habitants, l'Education Nationale, de ce territoire autour de projets fédérateurs et ambitieux afin de donner du sens et créer du lien.

I.3. Une structure en évolution sur son territoire

En 1993, une structure musicale associative est conçue au sein de la commune de Frouzins qui propose des cours instrumentaux et qui effectue des interventions en milieu scolaire.

En 1998, est créée la communauté de communes Axe Sud qui choisit d'exercer la compétence facultative de l'enseignement spécialisé en musique en 1999. Des antennes musicales sont déployées dans les villes de l'intercommunalité par des mises à disposition de locaux communaux.

En 2007, la concrétisation de ce choix se formalise par la construction de locaux adaptés et ambitieux pour l'enseignement musical. Une école de musique intercommunale est ainsi construite à la jonction des communes de Roques, Frouzins et Seysses qui sont les communes les plus peuplées et qui comprennent le plus grand nombre d'élèves.

En 2009, un projet d'établissement est mis en place dont les axes principaux visent à diversifier et développer les pratiques collectives, multiplier les journées culturelles et les partenariats, pérenniser l'équipe pédagogique dans un contexte de budget maîtrisé.

I.4. L'école de musique aujourd'hui

Basée au cœur d'un territoire qui propose des paysages très diversifiés en passant par des bords de Garonne, des centres d'activités économiques, des paysages agricoles, des zones d'habitats et des plaines rurales, cette école de musique est facile d'accès par ses réseaux routiers, ses pistes cyclables et ses voies vertes.

Quelques chiffres clés :

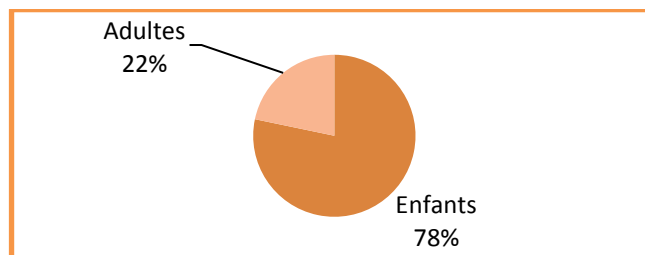
Les chiffres clés indiqués soulignent le rayonnement et l'attractivité exercée par l'école du territoire intercommunal.

- 359 élèves inscrits
- **1250** scolaires bénéficient d'interventions musicales en milieu scolaire
- 1 directeur
- **17** enseignants dont **2** intervenants en milieu scolaire
- 1 pôle administratif et technique
- **28** disciplines enseignées
- **46** manifestations publiques dans l'année
- 181 heures d'enseignement musical hebdomadaire
- 350 m² dédiés à l'enseignement
- 13 partenariats
- 2 groupes en résidences

Répartition des élèves par communes :

Inscrits	Frouzins	Lamas.	Roques	Seysses	Extérieur
359	174	12	47	90	36

Répartition des élèves inscrits : (- 18 ans enfants / + 18 ans adultes)



Détail des disciplines enseignées :

Accordéon	Harpe	Chorale Adulte	Harmonie
Basse	MAO	Chorale Enfant	Impro.Jazz
Batterie	Piano	Combo Jazz	Initiation
Clarinette	Saxophone	Ensemble de guitares	Maîtrise
Flûte traversière	Trompette	Ensemble à cordes	Orchestre Junior
Guitare classique	Violon	Eveil musical	Technique Vocale enfant
Guitare électrique	Violoncelle	Formation musicale	Interventions en milieu scolaire

Répartition des élèves par cycles :

Eveil	13	3,6 % de l'effectif global
Initiation	21	5,9 % de l'effectif global
Cycle 1	228	63,5% de l'effectif global
Cycle 2	36	10,1% de l'effectif global
Cycle 3	4	1% de l'effectif global
Parcours personnalisé	57	15,9% de l'effectif global

Répartition du volume d'heures hebdomadaires d'enseignement : 181 heures

Instruments et voix	123,5 h
Pratiques collectives	10 h
Formation musicale	18,5 h
interventions en milieu scolaire	29 h

Les partenariats réguliers

Associations du territoire
Service petite enfance du territoire
Centre Culturel le Moulin de Roques
Cinémathèque de Toulouse
Conservatoire de musique et de Danse de Blagnac
CRR de Toulouse
Ecole d'Enseignements Artistiques de Tournefeuille
Education Nationale des 4 communes
Habitants du territoire : concerts chez l'habitant
Médiathèque de Frouzins
Médiathèque de Lamasquère
Médiathèque de Roques
Médiathèque de Seysses
Union Départementale des Ecole de Musique et de Danses

I.5. Le diagnostic

Un diagnostic de ce service public de l'enseignement musical a été fait pour évaluer la pertinence de ses actions sur son territoire et a révélé deux enjeux importants :

Le rayonnement du service sur son territoire Le développement et la préservation des liens sociaux

Il est donc important que ce projet d'établissement « **donne du sens** » sur son territoire et qu'il « **créé du lien** » auprès de tous les acteurs.

II. Une ambition : constituer un pôle ressource pour le territoire

Depuis des années, les actions menées et la politique engagée ont permis d'affirmer le positionnement de l'école de musique au sein de la communauté de communes Axe Sud. Bien que les collectivités locales rencontrent des contraintes budgétaires, chacun a conscience de la nécessité de garder un service de qualité en évolution avec les besoins et les activités proposées.

II.1. L'accès culturel au plus grand nombre

II.1.1 Tarifs basés sur le taux d'effort

Afin de permettre l'inscription à l'école de musique aux familles les moins favorisées, une réflexion tarifaire a été menée qui a abouti sur une tarification basée sur le taux d'effort.

II.1.2 Un parc instrumental mis à disposition

Chaque année, l'établissement agrandit son parc instrumental qu'il met gracieusement à disposition des familles les moins favorisées par convention.

II.1.3 Un parcours personnalisé

Bien que la mise en place des cycles, conformément au schéma d'orientation du Ministère de la Culture, permette une progression individuelle de chaque élève, elle ne peut néanmoins pas répondre à tous les publics. Il est donc du ressort de notre établissement de s'adapter aux disponibilités et aux capacités de chacun. Ainsi, le parcours personnalisé permet aux adultes, aux élèves ayant des contraintes scolaires (internat, parcours particuliers), des difficultés scolaires ou en situation de handicap de suivre un apprentissage adapté.

II.1.4 L'élève au cœur de sa formation

La consolidation des valeurs de qualité de l'enseignement, notamment par les orientations pédagogiques de l'école met l'élève au centre de sa formation technique et esthétique. La volonté et les choix de chacun devront être pris en considération notamment pour les grands élèves en 2^d cycle et qui souhaitent s'engager en 3^{ème} cycle.

II.1.5 Les liens avec l'éducation nationale

Les liens avec l'éducation nationale se concrétisent de plusieurs manières :

- Les interventions en milieu scolaire :

Dans la perspective de son développement sur son territoire, l'école de musique Axe Sud propose à toutes les classes des cycles 2 et 3 (du CP au CM2) des six écoles des interventions régulières. Actuellement, deux intervenants titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant, interviennent chaque année dans 59 classes. La démarche de ces interventions repose sur une collaboration de l'intervenant et de l'enseignant et sur une forte implication des équipes éducatives scolaires.

Chaque année, un projet est élaboré avec le musicien intervenant en cohérence avec le projet d'école et aboutit par un concert, un spectacle, un enregistrement ou autre. Ce projet peut être propre à une ou plusieurs classes et être transversal à plusieurs groupes scolaires.

- Les présentations d'instruments :

Au-delà de la journée « portes ouvertes », l'école de musique propose suivant un planning établi des « découvertes instrumentales » dans les groupes scolaires. C'est l'occasion pour les enfants de rencontrer des artistes pédagogues et de développer par le biais de l'écoute et des questionnements leur goût pour la musique.

- La gratuité des concerts :

Les scolaires bénéficient annuellement d'un concert adapté proposé et présenté par les enseignants de l'école de musique au centre culturel « le Moulin » de Roques. Ainsi, de nombreux enfants-spectateurs découvrent la magie d'un concert dans un lieu de qualité.

II.1.6 Actions à envisager

- ✓ Rester en alerte sur l'évolution sociodémographique du territoire
- ✓ Engager une relation étroite avec les familles aux « parcours personnalisés »
- ✓ Consolider les enseignements et considérer les aspirations des élèves en fin de 2d et 3ème cycle
- ✓ Renforcer les partenariats avec les établissements scolaires
- ✓ Développer le parc instrumental

II.2. Une saison artistique de proximité par le développement et l'accompagnement des pratiques amateurs

Les missions de cette école de musique ne se cantonnant pas à ses seuls usagers, elle propose une programmation souvent partenariale à la rencontre de tous les publics. En constante évolution, cette programmation permet également de répondre à des objectifs nouveaux et d'affirmer de nouveaux repères.

II.2.1. Les concerts

Très attaché à développer la pratique de la scène, l'établissement propose de nombreux concerts sur l'ensemble du territoire. Les élèves et leurs professeurs se produisent de diverses manières : concerts de classes instrumentales, à thèmes, contes, comédies, scolaires, caritatifs (téléthon, associations des communes), concerts apéro-partagés.

II.2.2. Les cartes blanches

Régulièrement, l'établissement propose des cartes blanches à des élèves de l'établissement ou extérieurs pour présenter un programme de leur choix : une occasion privilégiée de se produire, d'échanger et partager. Certaines cartes blanches, en partenariat avec des professeurs du CRR de Toulouse font l'objet de représentations avec un programme commun.

II.2.3. Les ciné-concerts

Depuis quatre ans, l'établissement bénéficie d'une étroite collaboration avec la Cinémathèque de Toulouse et le centre culturel « le Moulin » de Roques. Les courts métrages de films muets, mis à disposition par convention avec la Cinémathèque, permettent aux élèves de l'école de musique d'expérimenter des approches musicales différentes, mêlant écriture, création, improvisation et interprétation, et aux spectateurs de découvrir des images qui font partie de leur patrimoine émotionnel. Enfin, le centre culturel met à disposition la salle de concert gracieusement trois soirées pour la diffusion de ces concerts et applique un tarif extrêmement bas pour permettre à tous les foyers d'y accéder.

II.2.4. Les causeries musicales

Cette rencontre, qui se déplace dans les villes de la communauté de communes, propose d'aborder un thème, un artiste ou un style musical pendant une heure. Parsemées de nombreux échanges et de morceaux joués par un professeur et des élèves, ces causeries permettent à tous les publics, initiés ou curieux, de partager et de s'enrichir du monde musical.

II.2.5. Les concerts chez l'habitant

Afin d'aller à la rencontre de nouveau public, l'établissement propose des concerts d'élèves chez l'habitant. Tout foyer accueillant ces concerts doit inviter des personnes de son voisinage : il s'agit là d'encourager l'autonomie des musiciens, de les valoriser et de permettre à des personnes de se rencontrer et de découvrir leur service public d'enseignement musical.

II.2.6. Les balades musicales d'Axe Sud

Pour rester dans la culture de proximité et de qualité, la communauté de communes Axe Sud a mis en place ses « balades musicales » depuis 2010. Itinérantes dans les communes de son territoire, ces balades essentiellement bucoliques et de programmations décalées sont devenues des rendez-vous attendus par les publics qui découvrent non seulement les musiciens de l'école de musique mais des groupes amateurs et professionnels.

II.2.7. La fête de la musique

Depuis 2009, l'école de musique organise une fête de la musique intercommunale sur le site administratif de la communauté de communes Axe Sud. Une occasion privilégiée de fédérer les élèves de l'école de musique avec les associations de danses, chants, fanfare et groupes amateurs du territoire.

II.2.8. Actions à envisager

- ✓ Renforcer la connaissance du service musique sur le territoire
- ✓ Renforcer tous les partenariats (associatifs, privés, institutionnels)
- ✓ Consolider les travaux des ensembles musicaux (promotion, inscriptions, choix des programmes, accompagnement)
- ✓ Développer et encourager les pratiques collectives spécialisées (atelier d'improvisation, combo jazz, musique de chambre...)

- ✓ Permettre aux habitants du territoire de se positionner comme acteurs d'une politique culturelle
- ✓ Renforcer l'organisation d'évènements avec la participation active des acteurs locaux (habitants, élus, associations).

III. Un projet d'établissement en évolution

III.1. Des enseignants qualifiés et impliqués :

III.1.1. Des professionnels au service du public

L'équipe pédagogique de l'école de musique est constituée d'un ensemble de professionnels enseignants et artistes professionnels à la fois. Le travail en équipe apporte une pluralité de regards, d'expériences, d'échanges qui concourent à la qualité et à la richesse de l'enseignement et du rayonnement sur le territoire. Les qualifications et l'implication des enseignants contribuent à garantir la qualité de ce service public de la musique.

Selon la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé en danse, musique et théâtre, les enseignants :

- ✓ enseignent la pratique artistique correspondant à leurs compétences, leur statut et la définition de leur fonction.
- ✓ participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (concertation pédagogique, auditions d'élèves, jurys internes).
- ✓ veillent à leur formation permanente, notamment dans le cadre de stages de formation continue.
- ✓ participent à la définition et à la mise en œuvre du projet de l'établissement.
- ✓ participent à la recherche pédagogique et à sa mise en œuvre.
- ✓ participent, dans le cadre du projet d'établissement, à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.
- ✓ tiennent auprès des pratiquants amateurs, un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

III.1.2. La formation professionnelle

Suite à une collaboration et une concertation entre le service des Ressources Humaines, le personnel de l'école de musique et la directrice de l'établissement, il a été établi un plan de formation individuel et collectif.

Ce plan de formation découle des besoins abordés lors de l'entretien annuel individuel et des réunions pédagogiques.

III.2. Les acteurs du projet :

Afin que ce projet d'établissement soit en constante évolution, la concertation devra s'enrichir de la participation de l'équipe pédagogique, des usagers de l'école (parents, élèves, amateurs), des élus, des associations, des administrés et des établissements scolaires.

La qualité de concertation permettra de coordonner, communiquer et diffuser les informations pédagogiques, techniques et générales de façon optimale au sein de l'équipe pédagogique.

III.3. Les réunions plénières de l'équipe pédagogique et du Conseil Pédagogique et Artistique :

Trois réunions plénières rassemblent les professeurs dans l'année scolaire : une réunion de rentrée (septembre), une réunion de milieu d'année (février/mars) et une réunion bilan (juin).

Ces rencontres abordent les sujets généraux liés à la pédagogie, aux actions menées et à l'élaboration du calendrier des projets.

Elles permettent aussi d'échanger sur des sujets déterminés par le Conseil Pédagogique et Artistique et sur l'organisation interne des cours.

III.4. La participation des élèves et des familles :

Les parents et les élèves doivent renforcer leur contribution au bon fonctionnement de l'établissement. Leur participation, déjà actée au sein du Conseil d'Etablissement, pourrait s'élargir à d'autres personnes désireuses de s'investir. Une concertation régulière et structurée permettrait de mieux communiquer : reste à définir son mode de concertation.

III.5. Le Conseil d'Etablissement

Cette instance, dont la constitution est indiquée dans le règlement intérieur, se positionne sur les modifications et l'adoption du présent Projet d'Etablissement.

Les personnes de ce Conseil d'Etablissement ont la possibilité de se réunir de manière individualisée.

IV. Communication et diffusion des informations

Outil essentiel à la pertinence des missions et des actions de l'établissement, la communication a pour objectifs d'informer le public, valoriser les actions menées par l'école de musique et diffuser les informations organisationnelles internes et externes.

IV.1. Les publications :

- ✓ Production d'une plaquette illustrée présentant l'école de musique pour les nouveaux élèves ou nouveaux habitants du territoire qui serait disponible à l'école de musique, à la communauté de communes, aux mairies, aux médiathèques et aux collèges.
- ✓ Publication de la programmation annuelle à diffuser à un large public : familles inscrites à l'établissement, mairies, tableaux d'affichages des groupes scolaires de la communauté de communes, centres de loisirs, crèches, collège, médiathèques, maisons de retraites
- ✓ Edition d'affiches et tracts pour toutes manifestations destinées à tout public (hors auditions internes) et diffusion aux lieux publics, institutionnels, commerces...
- ✓ Valorisation de l'accueil du public dans certaines productions : édition de notices explicatives, notamment pour les causeries musicales.

IV.2. Les axes de développement :

- ✓ Développer la communication interne de l'établissement en mettant un tableau d'affichage pour informer le public sur la vie de la structure : plannings, programmations, répétitions, absence d'enseignant...
- ✓ Développer le site de la communauté de communes et dynamiser les pages de l'école de musique
- ✓ Engager une étroite collaboration avec les responsables communication des communes (développement des sites internet communaux)
- ✓ Inscrire l'école de musique aux réseaux sociaux identifiable par tous les publics
- ✓ Développer les informations auprès du public par internet et courriels
- ✓ Engager un travail sur la signalétique de l'école de musique sur les communes

V. Pilotage, réflexion et évaluation du projet

V.1. Le suivi du projet :

Les perspectives présentées dans le Projet d'Etablissement seront traitées d'une manière progressive. Chaque point abordé fera l'objet d'une analyse de la situation, d'un diagnostic et de propositions en fonction des moyens mis en œuvre.

V.2. Une action collective et partenariale :

Pour engager chaque point et chaque réflexion, la proposition sera soumise aux élus pour validation.

Une rencontre avec les responsables de secteurs ou de structures partenaires devra déterminer les grands axes.

Les éléments de réflexion feront l'objet de communication, de compte-rendu ou de documents de travail. Ils seront soumis à l'équipe pédagogique et aux partenaires concernés.

V.3. Le calendrier :

Pour chaque concertation engagée, il sera nécessaire de consigner les étapes de réflexion.

La période de mise en place des propositions validées fera l'objet d'un calendrier qui sera déterminé en fonction des moyens mis à disposition.

V.4. L'évaluation :

Ce Projet d'Etablissement sera analysé chaque année pour évaluer les actions mises en place.

Un comité de pilotage annuel pourra être mis en place rassemblant le Président de la communauté de communes, la Directrice Générale des Services, la Directrice de l'école de musique, et le Conseil Pédagogique.

En fonction des points abordés, des partenaires pourront être invités à l'évaluation.

